Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Assurance maladie et accidents

Indicateurs de qualité médicaux des établissements médico-sociaux dans le domaine des EMS

Guide de saisie des variables pour le calcul des Indicateurs de qualité médicaux

Valable dès les données 2025

Version : décembre 2025

Table des matières

1 INTRODUCTION 4
2 BUT ET CONTENU DU DOCUMENT 4
3 INDICATEURS DE QUALITÉS MÉDICAUX 5
4 DONNÉES 7

4.1 Données à livrer 8
4.2 Exportation des données 8

5 VARIABLES AU NIVEAU DE L'EMS 9

5.1 Numéro REE – Variable A02 9
5.2 Canton – Variable A04 10
5.3 Nom de l'institution, 1ère ligne – Variable A05 11
5.4 Nom de l'institution, 2e ligne – Variable A06 13
5.5 Nom de l'institution, 3e ligne – Variable A07 14
5.6 Rue et Numéro – Variable A08 15
5.7 Numéro postal – Variable A09 16
5.8 Lieu – Variable A10 18
5.9 Instrument utilisé pour l'évaluation des besoins en soins requis – Variable A28 19
5.10 Instrument utilisé pour la livraison de données – Variable A29 21

6 VARIABLES AU NIVEAU DES RÉSIDENTS 23

6.1 Numéro de client – Variable D01 23
6.2 Sexe – Variable D02 25
6.3 Année de naissance – Variable D04J 26
6.4 Niveau de soins selon l'art. 7*a* al. 3 OPAS – Variable D22.X 27
6.5 Date d'entrée – Variable D09 28
6.6 Date de sortie – Variable D10 29
6.7 Date de l'évaluation – Variable D100 30
6.8 Évaluation à l'entrée – Variable D101 31

7 VARIABLES POUR LE CALCUL DES INDICATEURS DE QUALITÉ 33

7.1 Perte de poids de 5% et plus au cours des 30 derniers jours ou 10% et plus au cours des 180 derniers jours – Variable D102 33

7.2 Espérance de vie de moins de 6 mois – Variable D103 34
7.3 Poids au moment de l'évaluation – Variable D104A 35
7.4 Poids au moment de l'évaluation : Date de la mesure – Variable D104B 36
7.5 Poids 30 jours avant l'évaluation – Variable D105A 38
7.6 Poids 30 jours avant l'évaluation : Date de la mesure – Variable D105B 39
7.7 Poids 180 jours avant l'évaluation – Variable D106A 41
7.8 Poids 180 jours avant l'évaluation : Date de la mesure – Variable D106B 42
7.9 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : fréquence – Variable D120 43
7.10 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : fréquence – Variable D220 45
7.11 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : contexte de la mesure – Variable D122 46
7.12 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : contexte de la mesure – Variable D222 47
7.13 Fixation du tronc en position assise ou couchée : fréquence – Variable D123 49
7.14 Fixation du tronc en position assise ou couchée : fréquence – Variable D223 51
7.15 Fixation du tronc en position assise ou couchée : contexte de la mesure – Variable D125 52
7.16 Fixation du tronc en position assise ou couchée : contexte de la mesure – Variable D225 54
7.17 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : fréquence – Variable D126 55
7.18 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : fréquence – Variable D226 57
7.19 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : contexte de la mesure – Variable D128 58
7.20 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : contexte de la mesure – Variable D228 60
7.21 Nombre de substances actives prises dans les sept derniers jours – Variable D130 62
7.22 Nombre de substances actives prises dans les trois derniers jours – Variable D230 63
7.23 Autoévaluation : Fréquence de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D140 64
7.24 Autoévaluation : Fréquence de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D240 66
7.25 Autoévaluation : Intensité de la douleur la plus forte lors des sept derniers jours – Variable D141 68
7.26 Autoévaluation : Intensité de la douleur la plus forte lors des trois derniers jours – Variable D241 70
7.27 Évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D147 73
7.28 Évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D247 74
7.29 Évaluation par des tiers de l'intensité de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D148 76
7.30 Évaluation par des tiers de l'intensité de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D248 77
7.31 Cognitive Performance Scale (CPS) – Variable D150 79
7.32 Depression Rating Scale (DRS) – Variable D170 81

1 Introduction

Sur la base de l'article 59*a* de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publie chaque année les « Indicateurs de qualité médicaux » dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS). Selon l'article 59*a* LAMal, les fournisseurs de prestations doivent communiquer aux autorités fédérales compétentes les données nécessaires à la surveillance de l'application des dispositions de la LAMal relatives au caractère économique et à la qualité des prestations. Les établissements médico-sociaux (EMS), en Suisse, sont ainsi tenus de fournir les données permettant le calcul des indicateurs de qualité médicaux (art. 59*a*, al. 1, let. f, LAMal). L'OFSP se charge de publier les résultats sur une base régulière. Les données sont collectées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui met à la disposition de l'OFSP les données par fournisseur de prestations énumérées à l'al. 1 aux fins de l'application de la LAMal. Ces données sont publiées.

Le relevé a été effectué de manière productive dans toute la Suisse, la première fois en 2020, pour les données 2019. La première publication sur les indicateurs de qualité médicaux dans le domaine des établissements médico-sociaux est sortie en mai 2022 (données 2019/2020). La dernière publication en ligne concerne les données 2024 et est disponible depuis octobre 2025 sur la page Internet de l'OFSP pour les indicateurs de qualité médicaux[1].

2 But et contenu du document

Ce guide de saisie des variables pour le calcul des indicateurs de qualité médicaux est valable pour l'année de données 2024. Il se base sur les « Spécifications des variables pour le relevé des indicateurs de qualité médicaux dans les établissements médico-sociaux »[2], qui est annexé au règlement de traitement de l'Office fédérale de la statistique (OFS) sur les données des fournisseurs de prestations selon l'art. 59*a* LAMal[3]. Ces spécifications s'appuient sur le concept d'interface élaboré par l'Institut des Sciences Infirmières du département de *Public Health* de l'Université de Bâle (INS) l'INS dans le cadre de son mandat, en 2019, avec l'OFSP.

[1] https://www.bag.admin.ch/fr/ems-indicateurs-de-qualite-medicaux

[2] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/somed/application-aide-utilisateurs.html > Sektion « Informations supplémentaires » > onglet « Indicateurs qualité médicaux » > Document « Spécifications des variables du relevé des indicateurs de qualité du domaine des établissements médico-sociaux – Données de l'année considérée »

[3] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante.assetdetail.30186149.html

Le guide de saisie des variables pour le calcul des indicateurs de qualité médicaux détaille les propriétés et les caractéristiques que les variables doivent avoir pour permettre un calcul adéquat des indicateurs de qualité médicaux en spécifiant les valeurs que doivent avoir les variables nécessaires au calcul des indicateurs de qualité médicaux, compte tenu des combinaisons et relations possibles entre elles. Ce guide est ainsi destiné à aider les fournisseurs d'instruments d'évaluation des besoins en soins requis ou de documentation de soins à mettre en œuvre dans leurs produits des contrôles de qualité de la saisie des données pour assurer le respect des spécifications de variables et développer une interface qui garantisse une exportation des données conforme aux exigences de qualité et de contenu pour un calcul adéquat des indicateurs de qualité médicaux.

Pour chaque variable, figure, dans ce document, une section qui informe sur le contenu et la définition de la variable, une section qui donne des exemples de valeurs admises et leur signification et une section « Contrôle de qualité » qui propose des éléments de contrôle permettant de vérifier si la saisie est adéquate.



Ce document est mis à jour régulièrement.
La version du guide pour l'année de données considérée ou la plus récente disponible doit être utilisée.

3 Indicateurs de qualités médicaux

Les six indicateurs de qualité médicaux choisis pour les établissements médico-sociaux ont pour objectifs de rendre compte du niveau de qualité des prestations de soins selon la LAMal fournies par un EMS dans les domaines mesurés que sont la malnutrition, la liberté de mouvement, la polymédication et la douleur.
Pour les données 2025 a lieu un changement de système de mesures qui porte sur la période d'observation des résidentes et résidents ainsi que sur les échelles de mesure utilisées dans le cas des indicateurs de la douleur. Du fait que le changement ne peut se faire en même temps pour tous les EMS, spécifications des variables pour le relevé des indicateurs de qualité médicaux et le guide de saisie des variables pour le calcul des Indicateurs de qualité médicaux contiennent les variables selon l'anciens système de mesure et selon le nouveau. Dès les données 2027, les anciennes variables seront retirées des relevés. A ce propos, les variables de fréquence de la mesure

pour les indicateurs de limitation de la liberté de mouvement D220/D223/D226 ont été nouvellement définies et leur intitulé adapté. Dans un souci de cohérence et afin de pouvoir encore identifier leur couplage avec les variables de contexte de la mesure, l'intitulé de ces dernières a également été adapté en D222/D225/D228, bien que leur définition n'ait pas changé.

Domaine Malnutrition : *Malnutrition*
Pourcentage des résidentes ou résidents qui ont eu une perte de poids de 5 % et plus au cours des 30 derniers jours ou de 10 % et plus au cours des 180 derniers jours.

Domaine Mesures limitant la liberté de mouvement : *Fixation du tronc / siège*
Selon l'ancien système de mesure : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont eu, au cours des sept derniers jours et de façon quotidienne, une fixation du tronc (en position assise ou couchée) ou siège ne permettant pas de se lever de façon autonome.

Selon le nouveau système de mesures : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont eu, au cours des trois derniers jours et de façon quotidienne, une fixation du tronc (en position assise ou couchée) ou un siège afin de les empêcher de se lever de façon autonome.

Domaine Mesures limitant la liberté de mouvement : *Barrières de lit*
Selon l'ancien système de mesure : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont eu, au cours des sept derniers jours et de façon quotidienne, des barrières de lit ou autres dispositifs sur tous les côtés ouverts du lit destinés à empêcher les résidents de quitter leur lit de manière autonome.

Selon le nouveau système de mesures : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont eu, au cours des trois derniers jours et de façon quotidienne, des barrières de lit ou autres dispositifs sur tous les côtés ouverts du lit destinés à les empêcher de quitter leur lit de manière autonome.

Domaine Polymédication : *Polymédication*
Selon l'ancien système de mesure : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont pris, au cours des sept derniers jours, neuf principes actifs ou plus.

Selon le nouveau système de mesures : Pourcentage de résidentes ou résidents qui ont pris, au cours des trois derniers jours, neuf principes actifs ou plus.

Pour cet indicateur, il est à noter que la prescription des médicaments et substances actives relève de la compétence et de la responsabilité des médecins et non de l'EMS.

Domaine Douleur : *Douleur - autoévaluation*
Selon l'ancien système de mesure : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont fait part, au cours des sept derniers jours, de façon quotidienne, de douleurs modérées à très fortes ou, de manière non quotidienne, de douleurs très fortes.

Selon le nouveau système de mesures : pourcentage de résidentes ou résidents qui ont fait part, au cours des trois derniers jours, de façon quotidienne, de douleurs modérées à très fortes ou, de manière non quotidienne, de douleurs très fortes.

Domaine Douleur : *Douleur – évaluation par des tiers*
Selon l'ancien système de mesure : pourcentage de résidentes ou résidents chez lesquels on a observé, au cours des sept derniers jours, de façon quotidienne, des douleurs modérées à très fortes ou, de manière non quotidienne, des douleurs très fortes.

Selon le nouveau système de mesures : pourcentage de résidentes ou résidents chez lesquels on a observé, au cours des trois derniers jours, de façon quotidienne, des douleurs modérées à très fortes ou, de manière non quotidienne, des douleurs très fortes.

4 Données

Les données nécessaires au calcul des indicateurs de qualité médicaux sont collectées par les EMS dans le cadre des évaluations (évaluations des besoins en soins requis ou de la documentation de soins) réalisées régulièrement dans les EMS auprès des résidentes et résidents (mesures de routine), pendant l'année de données considérée. Les données de calcul des indicateurs de qualité médicaux contiennent l'ensemble des résidentes et résidents hébergés en long séjour dans les EMS durant l'année de référence. Seule l'évaluation (évaluations des besoins en soins requis ou documentation de soins) la plus récente est prise en compte. Si, pour une résidente ou un résident, aucune évaluation n'est disponible dans l'année de référence, l'évaluation la plus récente de l'année précédente est utilisée. Dès 2020, la durée de la prescription ou du mandat médical ne peut dépasser neuf mois[4]. Une évaluation des résidents doit donc être réalisée au plus tard tous les

[4] Article 8, al.2, let. a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Prestations : article 7, al. 2

neuf mois. Par conséquent, l'évaluation valide considérée peut remonter jusqu'au 1er avril de l'année précédente, au plus tôt. Ainsi, le relevé des données se fait pour chaque variable, conformément à l'art. 8 OPAS (dans les 21 jours qui suivent l'entrée du résident dans l'établissement (séjour de longue durée), puis au moins tous les neuf mois, et dans le cadre de chaque évaluation).

4.1 Données à livrer

Pour le calcul des indicateurs de qualité, les variables à livrer à l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont indiquées dans les « Spécifications des variables pour le relevé des indicateurs de qualité médicaux dans les établissements médico-sociaux » pour l'année de données considérées. Ces variables sont décrites de manière détaillée dans le présent document.
Les données doivent inclure une seule évaluation par résident à la même date et toutes les évaluations valides/complétées par résident dans l'année de données considérée ainsi que les évaluations de l'année précédente, en remontant au plus tôt jusqu'au 1er avril.

4.2 Exportation des données

Une fois par année, les EMS exportent leurs données et les livrent à l'OFS. Le transfert peut se faire directement par les EMS ou par le biais d'intermédiaires. Selon le concept de sécurité de l'information et de protection des données (SIPD) établi, ces données doivent être transmises de façon électronique et cryptée, par le service de transfert de fichiers (FTS) de la Confédération, qui permet un transfert sécurisé. A cet effet, l'OFS envoie un lien aux institutions pour la livraison des données.
Les données relevées selon les spécifications des variables lors de chaque évaluation et par personne forment un « set de données ». Un set de données est établi après chaque procédure d'évaluation des soins requis. Le fichier de données concerne les résidents en « long séjour » et assujettis aux niveaux de soins 1 à 12 selon l'article 7a, alinéa 3, OPAS. Il comprend les sets de données de toutes les personnes ayant résidé dans l'établissement au cours de l'année, y compris ceux qui ont quitté l'établissement ou qui sont décédés avant la fin de l'année. Tous les sets de variables valables et complets doivent être livrés, pour chaque résident et chaque année.
Les sets de données de l'établissement sont rassemblés dans un fichier de données. Chaque fichier de données comporte un en-tête où toutes les variables sont mentionnées par leur numéro (par

OPAS.

exemple D02 pour la variable sexe). Il doit être complet et ne contenir que les données correspondant aux variables énumérées sous « Variables », dans les spécifications des variables.

Les données doivent être livrées dans un fichier texte ASCII selon les spécifications suivantes :

- La première ligne contient les noms des variables
- Les valeurs dans les champs doivent être séparées par un caractère *pipe* (|)
- Le dernier champ de la ligne doit aussi se terminer par un caractère *pipe* (|)
- Les lignes sont séparées les unes des autres par CR LF
- Chaque ligne de données contient un enregistrement

5 Variables au niveau de l'EMS

5.1 Numéro REE – Variable A02

Le numéro REE est un numéro à huit chiffres du registre des entreprises et des établissements (REE) donné par l'Office fédéral de la statistique aux EMS qui livrent des données pour la statistique SOMED. Le numéro REE permet l'identification univoque des EMS et est utilisé pour faire le lien avec les statistiques SOMED. A ce titre, le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED et toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement.



Le numéro REE qui doit être saisi dans la variable A02 est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement.

5.1.1 Exemples de valeurs admises

Les valeurs admises pour la variable A02 sont les numéro REE à huit chiffres correspondant aux EMS dans la statistique SOMED de l'année considérée.

Par exemple, les numéros REE suivants existent dans la SOMED 2019 :

71290946 ; 71787049 ; 71294280 ; 79685108, 99876004 ; 71299226.



La variable ne peut être vide !

5.1.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Le numéro REE saisi doit être celui de l'institution qui livre les données pour la statistique SOMED ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises ;
- Le numéro REE possède 8 chiffres.

5.2 Canton – Variable A04

Le champ de la variable A04 permet d'indiquer le code du canton responsable de l'établissement qui livre les données pour la statistique SOMED.
La longueur de la variable est de deux caractères, pour le sigle des cantons selon la norme ISO 3166-2.

5.2.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Cantons CH : AG ; JU ; NE ; SH ; TI ; UR ; ZH.

5.2.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Le sigle du canton saisi est celui du canton responsable de l'établissement qui livre les données pour la statistique SOMED (n'est pas forcément le même que le canton du site où se trouve l'EMS).

5.3 Nom de l'institution, 1ère ligne – Variable A05

La variable A05 permet de renseigner le nom de l'EMS. Le nom de l'établissement à disposition des fournisseurs d'instruments doit être tel qu'indiqué dans la liste SOMED. Il s'agit de l'établissement qui livre les données SOMED. Indiquer ici le nom de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

Le champ destiné à la saisie de cette variable comporte au maximum 32 caractères dans le logiciel d'évaluation ou de documentation des soins. Veuillez utiliser le champ des variables A06 et A07 pour compléter le nom de l'institution si la place dans le champ de la variable A05 ne suffit pas.



Il est important d'indiquer le nom de l'institution tel qu'il est à disposition des fournisseurs d'instruments !

Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.3.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Aucune abréviation à la place du nom complet n'est autorisée !

Valeurs admises pour la variable A05, par exemple :

Exemple de nom d'institution	Répartition		
	A05	A06	A07
Betagtenheim Surses 19 caractères (espaces compris)	*Betagtenheim Surses* 19 caractères (espaces compris)		

5.3.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Le nom indiqué correspond à tout ou partie du nom de l'EMS qui livre les données SOMED ;
- Aucune abréviation est donnée en lieu et place des éléments du nom complet ;
- La partie renseignée du nom de l'institution ne comporte pas d'indication d'adresse ;
- La partie renseignée du nom de l'institution ne comporte pas d'erreur (orthographe et autre).

5.4 Nom de l'institution, 2e ligne – Variable A06

La variable A06 permet de compléter le nom de l'EMS indiqué dans le champ de la variable A05 lorsque la place dans ce dernier ne suffit pas. Le nom de l'établissement à disposition des fournisseurs d'instruments doit être tel qu'indiqué dans la liste SOMED. Il s'agit de l'établissement qui livre les données SOMED. Indiquer ici le nom de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

Le champ destiné à la saisie de la variable A06 comporte au maximum 32 caractères dans le logiciel d'évaluation ou de documentation des soins.



Il est important d'indiquer le nom de l'institution tel qu'il est à disposition des fournisseurs d'instruments !

Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.4.1 Exemples de valeurs admises

Valeurs admises pour la variable A06, par exemple :

Exemple de nom d'institution	Répartition		
	A05	A06	A07
Verein Pflegewohnungen Binningen (VPW) 38 caractères (espaces compris)	*Verein Pflegewohnungen Binningen* 32 caractères (espaces compris)	*(VPW)* 5 caractères (espaces compris)	

5.4.2 Contrôle de qualité

Dans la mesure où le nom donné dans la variable A05 ne peut être indiqué de façon complète, la variable A06 doit être utilisée. Dans ce cas, vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- La partie du nom complet de l'institution qui livre les données SOMED et qui n'a pu être renseignée dans la variable A05 est renseignée dans la variable A06 ;
- Aucune abréviation est donnée en lieu et place des éléments du nom complet ;
- La partie renseignée du nom ne comporte pas d'indication d'adresse ;
- La partie renseignée du nom ne comporte pas d'erreur (orthographe et autre).

5.5 Nom de l'institution, 3e ligne – Variable A07

La variable A07 permet de compléter le nom de l'institution indiqué dans le champ de la variable A05 et A06 lorsque la place dans ces derniers ne suffit pas. Le nom de l'établissement à disposition des fournisseurs d'instruments doit être tel qu'indiqué dans la liste SOMED. Il s'agit de l'établissement qui livre les données SOMED. Indiquer ici le nom de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

Le champ destiné à la saisie de la variable A07 comporte au maximum 32 caractères dans le logiciel d'évaluation ou de documentation des soins.



Il est important d'indiquer le nom de l'institution tel qu'il est à disposition des fournisseurs d'instruments !

Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.5.1 Exemples de valeurs admises

Exemple de nom d'institution	Répartition		
	A05	A06	A07
Résidence Grande-Fontaine, Fondation des maisons de retraite du district d'Aigle	*Résidence Grande-Fontaine*	*Fondation des maisons de*	*retraite du district d'Aigle*
80 caractères (espaces compris)	25 caractères (espaces compris)	24 caractères (espaces compris)	28 caractères (espaces compris)

5.5.2 Contrôle de qualité

Dans la mesure où le nom donné dans la variable A05, et complété dans la variable A06, ne peut toujours pas être indiqué de façon complète, la variable A07 doit être utilisée. Dans ce cas, vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- La partie du nom complet de l'institution qui livre les données SOMED et qui n'a pu être renseignée dans les variables A05 et A06 est renseignée dans la variable A07 ;
- Aucune abréviation est donnée en lieu et place des éléments du nom complet ;
- La partie renseignée du nom ne comporte pas d'indication d'adresse ;
- La partie renseignée du nom ne comporte pas d'erreur (orthographe et autre).

5.6 Rue et Numéro – Variable A08

La variable A08 permet d'indiquer rue et numéro de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

La variable A08 a maximum 32 caractères.



Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.6.1 Exemples de valeurs admises

Flachsacherstrasse 2 ou Flachsacherstr. 2
Dorfstrasse 1 ou Dorfstr. 1
Avenue Ruchonnet 49 ou Ave Ruchonnet 49 ou Av. Ruchonnet 49
Escherfeldstrasse 11 ou Escherfeldstr. 11

5.6.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- L'adresse (rue et numéro) correspond à l'établissement indiqué dans les variables A02 et A05-A07. Il s'agit de l'EMS qui livre les données SOMED ;
- Les adresses ne comportent pas d'erreurs (numéro, rue, orthographe, etc.) ;
- Aucune indication de case postale n'est faite.

5.7 Numéro postal – Variable A09

La variable A09 permet d'indiquer le numéro postal de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

La variable A09 doit comporter quatre chiffres et correspondre à un code postal valide.



Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.7.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Des numéros postaux existants sont par exemple : 5242 ; 8880 ; 1003.

5.7.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Le numéro postal comporte 4 chiffres exactement ;
- Le numéro postal existe ;
- Le numéro postal correspond au site de l'EMS qui livre les données SOMED et non à une case postale ;
- Le numéro postal correspond au site de l'établissement indiqué dans les variables A02 et A05-A07. Il s'agit de l'EMS qui livre les données SOMED ;
- Aucune autre information que le numéro postal n'est donnée ;
- Aucun texte n'est saisi à la place d'un code postal.

5.8 Lieu – Variable A10

La variable A10 permet d'indiquer le Lieu du site de de l'EMS dont le numéro REE est indiqué sous A02 (établissement qui livre les données SOMED).

La variable A10 comporte au maximum 20 caractères.



Le numéro REE qui doit être saisi est celui de l'établissement qui livre les données SOMED. Toutes les variables A04 à A10 se rapportent à cet établissement. Le numéro REE ici et dans les statistiques SOMED doit donc correspond à la même institution.

5.8.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Estavayer-le-Lac
Lausanne
Berne
Genève
Lugano
Bellinzona

5.8.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Le lieu est correctement orthographié ;
- Le lieu est indiqué en toutes lettres ;
- Le lieu correspond au site de l'EMS qui livre les données SOMED et pas à une case postale ;
- Le lieu correspond à l'établissement indiqué dans les variables A02 et A05-A07. Il s'agit de l'EMS qui livre les données SOMED ;
- Aucune autre information n'est donnée que le lieu, comme par exemple un numéro.

5.9 Instrument utilisé pour l'évaluation des besoins en soins requis – Variable A28

La variable A28 permet d'indiquer l'instrument avec lequel l'évaluation des besoins en soins requis a été réalisée dans l'EMS. Elle doit comporter au maximum 2 chiffres.
En fonction de l'instrument choisi, les soins requis sont déterminés par un nombre de minutes (BESA minutes ou PLAISIR), un nombre de points (BESA points) ou un niveau (RAI-RUG). Le niveau OPAS correspondant est déterminé en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné.

5.9.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable A28 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Pas d'instrument
11	BESA points OPAS
12	BESA minutes OPAS
13	RAI-RUG OPAS (niveaux)
14	PLAISIR OPAS (minutes)
15	PLEX OPAS
9	Autre

La valeur 0 indique qu'aucun instrument n'a été utilisé par l'EMS pour l'évaluation des besoins en soins requis.

La valeur 11 indique que l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis utilisé par l'EMS est BESA points OPAS.

La valeur 12 indique que l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis utilisé par l'EMS est BESA minutes OPAS.

La valeur 13 indique que l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis utilisé par l'EMS est RAI-RUG OPAS (niveaux).

La valeur 14 indique que l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis utilisé par l'EMS est PLAISIR OPAS (minutes).

La valeur 15 indique que l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis utilisé par l'EMS est PLEX OPAS.

La valeur 9 indique qu'un autre instrument d'évaluation des besoins en soins requis que ceux indiqués sous 11 à 15 a été utilisé par l'EMS.

5.9.2 Contrôle de qualité



Il s'agit ici de la variable A28 et non de la variable A29 !

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Ne pas confondre les réponses à donner à la variable A28 et celles à donner à la variable A29 ;
- La signification de ces variables est différente ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie.

5.10 Instrument utilisé pour la livraison de données – Variable A29

La variable A29 permet d'indiquer par l'intermédiaire de quel instrument d'évaluation des besoins en soins requis la livraison des données à l'OFS s'est faite. La variable A29 doit comporter au maximum deux chiffres.

5.10.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable A29 sont :

Valeurs admises	Signification
0	EMS direct
11	BESA Points OPAS
12	BESA Minutes OPAS
13	RAI-RUG OPAS (niveaux)
14	PLAISIR OPAS (minutes)
15	PLEX OPAS
9	Documentation de soins

La valeur 0 indique que l'EMS a livré directement les données à l'OFS, c'est-à-dire sans utiliser l'un des instruments d'évaluation des besoins requis ou un instrument de documentation de soins.

La valeur 11 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire de l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis BESA Points OPAS.

La valeur 12 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire de l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis BESA Minutes OPAS.

La valeur 13 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire de l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis RAI-RUG OPAS (niveaux).

La valeur 14 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire de l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis Plaisir OPAS (minutes).

La valeur 15 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire de l'instrument d'évaluation des besoins en soins requis PLEX OPAS.

La valeur 9 indique que les données ont été livrées à l'OFS par l'intermédiaire d'un fournisseur de documentation de soins.

5.10.2 Contrôle de qualité



Il s'agit ici de la variable A29 et non de la variable A28 !

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Ne pas confondre les réponses à donner à la variable A28 et celles à donner à la variable A29 ;
- La signification de ces variables est différente ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie.

6 Variables au niveau des résidents

6.1 Numéro de client – Variable D01

La variable D01 renseigne sur le numéro de client. Il s'agit d'un numéro à quatorze chiffres au maximum, librement choisi par le fournisseur d'instrument d'évaluation des besoins en soins requis ou de documentation de soins. Sa longueur (nombre de chiffres dans le numéro) est déterminée pour l'année de données par le fournisseur d'instrument d'évaluation ou de documentation de soins et cette longueur doit être la même pour tous les résidents saisis par cet instrument à l'année de données considérée. Le numéro de client a donc la même longueur pour un instrument donné et une année déterminée.

Selon les « Remarques générales » de la liste de variables à livrer :

- Chaque résident a un numéro d'identification unique (ID).
- Pour des raisons de protection des données, tous les résidents reçoivent chaque année un nouveau numéro d'identification.
- Les numéros d'identification du résident ne doivent pas coïncider avec des numéros déjà

utilisés ailleurs.

- Les numéros d'identification se composent de 7 à 14 chiffres maximum et doivent être de même longueur pour tous les résidents évalués par un même instrument.
- Le numéro d'identification du résident peut être composé p. ex. du code de l'établissement et du code du résident.
- Le numéro d'identification du résident ne doit pas contenir de lettres, ni de caractères spéciaux, ni d'espaces.
- Le numéro d'identification du résident doit permettre, pour un séjour donné dans l'établissement et pour une année donnée, de relier les sets de variables aux résidents auxquels ils se rapportent. Les résidents qui quittent l'établissement et qui y reviennent la même année reçoivent à leur retour le numéro qui leur a été attribué lors du séjour précédent. Les résidents ont donc, au cours d'une même année de référence et pour le même établissement, le même numéro d'identification.
- Il ne doit pas être possible de suivre le parcours des patients d'un établissement à l'autre. Les résidents qui séjournent dans plusieurs établissements au cours d'une même année reçoivent ainsi un numéro d'identification distinct pour chaque établissement.

Le numéro de client donc peut être créé librement dans le cadre des conditions suivantes :

- Il se compose de 7 à 14 chiffres maximum
- Il est de même longueur pour un instrument donné (variable A29).
- Il ne contient ni lettres, ni caractères spéciaux, ni d'espaces
- Il ne doit pas coïncider avec un numéro déjà utilisé ailleurs
- Les résidents ont le même numéro d'identification, au cours d'une même année de référence et pour le même établissement

6.1.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

- Le numéro se compose de chiffre uniquement : XXXXXXXXXXXXXX ;
- Le numéro est une combinaison du code de l'établissement et du code du résident.

6.1.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les numéros d'identification doivent se composer de 7 à 14 chiffres maximum ;
- Les numéros d'identification doivent être de même longueur pour tous les résidents évalués par un même instrument ;
- Les numéros d'identification des résidents ne doivent pas coïncider avec des numéros déjà utilisés ailleurs ;
- Le numéro d'identification du résident doit être le même dans tout le set de données pour un EMS donné et une année de données spécifique ;
- Le numéro donné à un résident ne lui a jamais été donné lors des années précédentes ;
- Pour une année spécifique, le numéro attribué à un-e résident-e dans un EMS ne lui pas déjà été attribué dans un autre EMS ;
- Le numéro d'identification ne doit pas permettre de reconnaître les résidents.

6.2 Sexe – Variable D02

La variable D02 indique le genre du résident. Il s'agit d'une variable binaire dont les valeurs sont 1 ou 2.

6.2.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D02 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Masculin (le résident est de sexe masculin)
2	Féminin (le résident est de sexe féminin)

6.2.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Aucune valeur autre que 1 ou 2 n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

6.3 Année de naissance – Variable D04J

La variable D04J renseigne sur l'année de naissance du résident. elle est représentée par quatre chiffres exactement. L'âge doit être compris entre 18 et 115 ans.

6.3.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Des exemples de valeurs admises pour la variable D04J sont : 1920 ; 1945 ; 1990 ; 2004, en considérant l'âge du résident. Par exemple, pour l'année de donnée 2023, les années de naissance doivent se situer entre 1908 et 2005.

6.3.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises ;
- L'année de naissance comporte exactement quatre chiffres ;
- Le calcul de l'âge du résident est plausible ;
- Le calcul de l'âge du résident se situe entre 18 ans et 115 ans (>= 18 ou <= 115 ans).

6.4 Niveau de soins selon l'art. 7*a* al. 3 OPAS – Variable D22.X

6.4.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

La variable D22.X renseigne sur le niveau de soins selon l'art. 7*a*, al.3 OPAS. Elle comporte au maximum deux chiffres allant de 1 à 12 qui représentent le niveau de soins en question. Le niveau selon art. 7*a* OPAS correspondant est déterminé automatiquement en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné. Pour les fournisseurs de prestations visés à l'art. 7, al. 1, let. c, l'assurance prend en charge les montants suivants, par jour, sur les coûts des prestations définies à l'art. 7, al. 2 :

a. *jusqu'à 20 minutes de soins requis : 9 fr 60 ;*
b. *de 21 à 40 minutes de soins requis : 19 fr. 20 ;*
c. *de 41 à 60 minutes de soins requis : 28 fr. 80 ;*
d. *de 61 à 80 minutes de soins requis : 38 fr. 40 ;*
e. *de 81 à 100 minutes de soins requis : 48 fr. 00 ;*
f. *de 101 à 120 minutes de soins requis : 57 fr. 60 ;*
g. *de 121 à 140 minutes de soins requis : 67 fr. 20 ;*
h. *de 141 à 160 minutes de soins requis : 76 fr. 80 ;*
i. *de 161 à 180 minutes de soins requis : 86 fr. 40 ;*
j. *de 181 à 200 minutes de soins requis : 96 fr. 00 ;*
k. *de 201 à 220 minutes de soins requis : 105 fr. 60 ;*
l. *plus de 220 minutes de soins requis : 115 fr. 20.*

Les valeurs admises pour la variable D22.X sont donc 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ou 12.

6.4.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Le niveau de soins indiqué est compris entre 1 et 12 ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

6.5 Date d'entrée – Variable D09

La variable D09 indique la date d'entrée à l'EMS, c'est-à-dire la date à laquelle le résident est entré-e à l'EMS, soit le moment ou un lit/une place lui a été attribué.
La date d'entrée doit être antérieure à la date de sortie et se situer au plus tard le 31 décembre de l'année de données considérée.

La date d'entrée comporte huit chiffres et doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

6.5.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Des exemples de valeurs admises pour la variable D09 sont : 20200610 ; 20200715 ; 20200505.

6.5.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- La valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;
- La date d'entrée doit se situer au plus tard le 31 décembre de l'année de données considérée.
- La date d'entrée doit être antérieure à la date de sortie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

6.6 Date de sortie – Variable D10

La variable D10 indique la date de sortie, c'est-à-dire la date à laquelle le résident est sorti de l'EMS. La date de sortie correspond au moment où le lit/la place du bénéficiaire est disponible et attribuable à un autre client.
La date de sortie peut ne pas être renseignée. Si elle l'est, elle doit se situer après la date d'entrée et entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée. Si elle est disponible, la date de sortie ne doit pas être antérieure à la date d'entrée et doit se situer au plus tôt à la date d'entrée.

La date de sortie comporte huit chiffres. Elle doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

6.6.1 Exemples de valeurs admises

Des exemples de valeurs admises pour la variable D10 sont : 20200715 ; 20200831 ; 20200731.

6.6.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si la date de sortie existe ;
- Si la date de sortie est disponible, elle est située dans l'année considérée ;
- Si la date de sortie est disponible, la valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;

- La date de sortie doit se situer entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée ;
- Si la date de sortie est disponible, elle est postérieure à la date d'entrée ;
- Si la date de sortie n'est pas disponible, il faut laisser la variable vide ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

6.7 Date de l'évaluation – Variable D100

La variable D100 indique la date de l'évaluation quand l'évaluation du résident a eu lieu.
Une seule évaluation à la même date doit être réalisée. Si aucune évaluation n'a été faite dans l'année de données considérée, il faut indiquer l'évaluation la plus récente de l'année précédente, au plus tôt le 1er avril.

La date de l'évaluation ne doit pas être antérieure à la date d'entrée. Elle doit se situer au plus tôt à la date d'entrée.

La date de l'évaluation comporte huit chiffres et doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

6.7.1 Exemples de valeurs admises



La variable ne peut être vide !

Une seule évaluation à la même date doit être réalisée !

Des exemples de valeurs admises pour la variable D100 sont : 20200701 ; 20200805 ; 20200526.

6.7.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- La valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;
- La date de l'évaluation doit être postérieure à la date d'entrée ;
- Pour une évaluation à l'entrée, la date de l'évaluation se situe dans les 21 jours à partir de la date d'entrée ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

6.8 Évaluation à l'entrée – Variable D101

La variable D101 indique si l'évaluation réalisée à la date indiquée dans la variable D100 est une évaluation à l'entrée ou non. Il s'agit d'une variable binaire dont les valeurs sont 1 ou 0.

La variable D101 compte comme « Oui » quand l'évaluation a été réalisée et conclue dans les 21 jours suivants l'entrée dans l'EMS actuel. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit d'une évaluation à l'entrée, on indique D101 = 1. Celle-ci doit avoir lieu au plus tard 21 jours après l'entrée du résident à l'EMS. Ainsi la date de l'évaluation D100 doit se situer dans un intervalle de temps de maximum 21 jours après date d'entrée D09.

Exception à l'intervalle de 21 jours : Curaviva.ch → tarifsuisse - Convention admin. EMS 2022 soins de longue durée (PDF, 168 KB) (art. 7, al. 5 du contrat) :

Dans le cas du système d'évaluation des soins requis PLAISIR, avec lequel la collecte des données pour l'évaluation des soins requis pour des patients de longue durée ne peut pas se faire dans les délais décrits à l'al. 4, pour des raisons inhérentes au système, la collecte des données se fera dans un délai de 56 jours à compter de l'admission. En cas de changement de l'état de santé, les réévaluations sont en principe réalisées indépendamment de cela, au maximum deux fois par an, mais au moins tous les deux ans.

6.8.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D101 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Oui L'évaluation réalisée à la date D100 est une évaluation à l'entrée)
0	Non L'évaluation réalisée à la date D100 n'est pas une évaluation à l'entrée)

Une évaluation a toujours lieu. La date de l'évaluation D100 est ainsi toujours renseignée. Cependant, il ne s'agit pas toujours d'une évaluation à l'entrée. D101 doit donc être renseignée.

6.8.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1 ou 0 ;
- Si le temps compris entre la date d'entrée D09 et la date de l'évaluation D100 est de 21 jours au plus → D101 = 1 ;
- Aucune autre valeur que celles admises ne sont indiquées ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

7 Variables pour le calcul des indicateurs de qualité

7.1 Perte de poids de 5% et plus au cours des 30 derniers jours ou 10% et plus au cours des 180 derniers jours – Variable D102

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D102 est remplacée par les variables D104A à D106B !

La variable D102 indique si le résident a eu une perte de poids de 5% au moins au cours des 30 derniers jours ou de 10% au moins au cours des 180 derniers jours.

La variable D102 admet uniquement les valeurs 0, 1 ou 9.

7.1.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D102 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Oui
0	Non
9	Pas clarifié, pas collecté

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, le calcul de la perte de poids est empêché. Dans un tel cas, la valeur adéquate pour la variable D102 est 9.

7.1.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1 ou 9 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

7.2 Espérance de vie de moins de 6 mois – Variable D103

La variable D103 indique si l'espérance de vie du la résident a été estimée à moins de six mois à l'entrée en EMS.

La variable D103 admet uniquement les valeurs 0, 1 ou 9.

7.2.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D103 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Oui
0	Non
9	Pas clarifié, pas collecté

Lorsque l'estimation de l'espérance de vie n'est pas possible, la valeur adéquate pour la variable D103 est 9.

7.2.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1 ou 9 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

7.3 Poids au moment de l'évaluation – Variable D104A

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D104A indique le poids du résident ou de la résidente au moment de l'évaluation.

7.3.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une valeur

Des exemples de valeurs admises pour la variable D104A sont :

Valeurs admises	Signification
82 kg	Le poids de la personne mesuré au moment de l'évaluation est de 82 kg
68 kg	Le poids de la personne mesuré au moment de l'évaluation est de 68 kg
45 kg	Le poids de la personne mesuré au moment de l'évaluation est de 45 kg
	La variable est laissée vide, car il n'a pas été possible de mesurer le poids de la personne au moment de l'évaluation

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable 104A est laissée vide.

7.3.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la valeur dans D104A
- Vérifier que la valeur de poids soit cohérente ;
- S'il n'y pas de valeur possible, la variable D104A doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.4 Poids au moment de l'évaluation : Date de la mesure – Variable D104B

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D104B indique la date à laquelle la mesure du poids a été réalisée. Cette mesure doit avoir été faite au moment de l'évaluation.

La date de la mesure comporte huit chiffres et doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

7.4.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une date

Des exemples de valeurs admises pour la variable D104B sont :

Valeurs admises	Signification
31.12.2024	Le poids de la personne a été mesuré au moment de l'évaluation du 31.12.2024
12.03.2024	Le poids de la personne a été mesuré au moment de l'évaluation du 12.03.2024
	Aucune mesure de poids n'ayant été faite, il n'est pas possible d'indiquer une date de mesure

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable D104B est laissée vide.

7.4.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la date dans D104B;
- Si la date de mesure est disponible, la valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;
- S'il n'y pas de mesure du poids réalisée, la variable D104B doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.5 Poids 30 jours avant l'évaluation – Variable D105A

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D105A indique le poids du résident ou de la résidente relevé à une date donnée, dans une fourchette de 28 à 120 jours inclus avant l'évaluation (évaluation des besoins en soins requis ou documentation de soins).

7.5.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une valeur

Des exemples de valeurs admises pour la variable D105A sont :

Valeurs admises	Signification
82 kg	Le poids de la personne mesuré 30 jours avant l'évaluation est de 82 kg
68 kg	Le poids de la personne mesuré 30 jours avant l'évaluation est de 68 kg
45 kg	Le poids de la personne mesuré 30 jours avant l'évaluation est de 45 kg
	La variable est laissée vide, car il n'a pas été possible de mesurer le poids de la personne 30 jours avant l'évaluation

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable D105A est laissée vide.

7.5.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la valeur dans D105A
- Vérifier que la valeur de poids soit cohérente ;
- S'il n'y pas de valeur possible, la variable D105A doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.6 Poids 30 jours avant l'évaluation : Date de la mesure – Variable D105B

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D105B indique la date à laquelle la mesure du poids a été réalisée. Cette mesure doit avoir été faite dans une fourchette de 28 à 120 jours inclus avant l'évaluation (évaluation des besoins en soins requis ou documentation de soins).

La date de la mesure comporte huit chiffres et doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

7.6.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une date

Des exemples de valeurs admises pour la variable D105B sont :

Valeurs admises	Signification
30.11.2024	Le poids de la personne a été mesuré 30 jours avant l'évaluation du 31.12.2024, soit le 30.11.2024
10.02.2024	Le poids de la personne a été mesuré 30 jours avant l'évaluation du 12.03.2024, soit le 10.02.2024
	Aucune mesure de poids n'ayant été faite, il n'est pas possible d'indiquer une date de mesure

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable 105B est laissée vide.

7.6.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la date dans D105B;
- Si la date de mesure est disponible, la valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;
- S'il n'y pas de valeur possible, la variable D105B doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.7 Poids 180 jours avant l'évaluation – Variable D106A

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D106A indique le poids du résident ou de la résidente relevé à une date donnée, dans une fourchette de 121 à 365 jours inclus avant l'évaluation (évaluation des besoins en soins requis ou documentation de soins).

7.7.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une valeur

Des exemples de valeurs admises pour la variable D106A sont :

Valeurs admises	Signification
82 kg	Le poids de la personne mesuré 180 jours avant l'évaluation est de 82 kg
68 kg	Le poids de la personne mesuré 180 jours avant l'évaluation est de 68 kg
45 kg	Le poids de la personne mesuré 180 jours avant l'évaluation est de 45 kg
	La variable est laissée vide, car il n'a pas été possible de mesurer le poids de la personne 180 jours avant l'évaluation

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable 106A est laissée vide.

7.7.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la valeur dans D106A
- Vérifier que la valeur de poids soit cohérente ;
- S'il n'y pas de valeur possible, la variable D106A doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.8 Poids 180 jours avant l'évaluation : Date de la mesure – Variable D106B

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, les variables D104A, D104B, D105A, D105B, D106A et D106B remplacent la variable D102.

La perte de poids est calculée par l'OFSP sur la base des informations fournies par ces variables.

La variable D106B indique la date à laquelle la mesure du poids a été réalisée. Cette mesure doit avoir été faite dans une fourchette de 121 à 365 jours inclus avant l'évaluation (évaluation des besoins en soins requis ou documentation de soins).

La date de la mesure comporte huit chiffres et doit être indiquée selon le format YYYYMMDD, c'est-à-dire les quatre chiffres de l'année (YYYY) suivie des deux chiffres pour le mois (MM) et des deux chiffres pour le jour (DD).

7.8.1 Exemple de valeurs admises et signification



Laisser vide s'il est impossible d'indiquer une date

Des exemples de valeurs admises pour la variable D106B sont :

Valeurs admises	Signification
28.09.2024	Le poids de la personne a été mesuré 180 jours avant l'évaluation du 31.12.2024, soit le 28.09.2024
31.12.2023	Le poids de la personne a été mesuré 180 jours avant l'évaluation du 12.03.2024, soit le 31.12.2023
	Aucune mesure de poids n'ayant été faite, il n'est pas possible d'indiquer une date de mesure

Lorsque la mesure du poids n'est pas réalisable, pour des raisons techniques, par exemple, la variable 106B est laissée vide.

7.8.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Vérifier si une mesure de poids existe et en saisir la date dans D106B;
- Si la date de mesure est disponible, la valeur de la variable suit le format YYYYMMDD ;
- S'il n'y pas de valeur possible, la variable D106B doit être vide
- Vérifier qu'aucun texte n'est saisi à la place des valeurs.

7.9 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : fréquence – Variable D120

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D120 est remplacée par la variable D220 !

La variable D120 indique si un siège ne permettant pas de se lever de manière autonome a été mis en place pour le résident et à quelle fréquence lors des sept derniers jours.

La variable D120 est couplée à la variable D122. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.9.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D120 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des sept derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des sept derniers jours

7.9.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D120 et D122 :

- Si D120 = 0 → D122 = 99 : si aucun siège n'est mis en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D122 = 99 → D120 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D120 = 0, car aucun siège n'est mis en place ;
- Si D120 = 1 ou D120 = 2 → D122 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D122 = 1 ou D122 = 2 ou D122 = 3 → D120 = 1 ou D120 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.10 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : fréquence – Variable D220

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D220 remplace la variable D120. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D220 indique si un siège ne permettant pas de se lever de manière autonome a été mis en place pour le résident et à quelle fréquence lors des trois derniers jours.

La variable D220 est couplée à la variable D222. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.10.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D220 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des trois derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des trois derniers jours

7.10.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;

- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D220 et D222 :

- Si D220 = 0 → D222 = 99 : si aucun siège n'est mis en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D222 = 99 → D220 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D220 = 0, car aucun siège n'est mis en place ;
- Si D220 = 1 ou D220 = 2 → D222 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D222 = 1 ou D222 = 2 ou D222 = 3 → D220 = 1 ou D220 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.11 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : contexte de la mesure – Variable D122

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D122 est remplacée par la variable D222 !

La variable D122 indique dans quel contexte un siège ne permettant pas de se lever de manière autonome a été mis en place pour le résident.

La variable D122 est couplée à la variable D120. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.11.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D120 sont :

Valeurs admises	Signification

1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.11.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D120 et D122 :

- Si D120 = 0 → D122 = 99 : si aucun siège n'est mis en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D122 = 99 → D120 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D120 = 0, car aucun siège n'est mis en place ;
- Si D120 = 1 ou D120 = 2 → D122 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D122 = 1 ou D122 = 2 ou D122 = 3 → D120 = 1 ou D120 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.12 Siège ne permettant pas de se lever de manière autonome : contexte de la mesure – Variable D222

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D222 remplace la variable D122. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D222 indique dans quel contexte un siège ne permettant pas de se lever de manière autonome a été mis en place pour le résident.

La variable D222 est couplée à la variable D220. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.12.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D222 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.12.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D220 et D222 :

- Si D220 = 0 → D222 = 99 : si aucun siège n'est mis en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D222 = 99 → D220 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D220 = 0, car aucun siège n'est mis en place ;
- Si D220 = 1 ou D220 = 2 → D222 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D222 = 1 ou D222 = 2 ou D222 = 3 → D220 = 1 ou D220 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.13 Fixation du tronc en position assise ou couchée : fréquence – Variable D123

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D123 est remplacée par la variable D223 !

La variable D123 indique si le résident a été mis dans une situation de fixation du tronc en position assise ou couchée et à quelle fréquence lors des sept derniers jours.

La variable D123 est couplée à la variable D125. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.13.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D123 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des sept derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des sept derniers jours

7.13.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D123 et D125 :

- Si D123 = 0 → D125 = 99 : si aucune fixation du tronc n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D125 = 99 → D123 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D123 = 0, car aucune fixation du tronc n'est mise en place ;
- Si D123 = 1 ou D123 = 2 → D125 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D125 = 1 ou D125 = 2 ou D125 = 3 → D123 = 1 ou D123 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.14 Fixation du tronc en position assise ou couchée : fréquence – Variable D223

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D223 remplace la variable D123. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D223 indique si le résident a été mis dans une situation de fixation du tronc en position assise ou couchée et à quelle fréquence lors des trois derniers jours.

La variable D223 est couplée à la variable D225. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.14.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D223 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des trois derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des trois derniers jours

7.14.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D223 et D225 :

- Si D223 = 0 → D225 = 99 : si aucune fixation du tronc n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D225 = 99 → D223 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D223 = 0, car aucune fixation du tronc n'est mise en place ;
- Si D223 = 1 ou D223 = 2 → D225 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D225 = 1 ou D225 = 2 ou D225 = 3 → D223 = 1 ou D223 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.15 Fixation du tronc en position assise ou couchée : contexte de la mesure – Variable D125

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D125 est remplacée par la variable D225 !

La variable D125 indique dans quel contexte le résident a été mise dans une situation de fixation du tronc en position assise ou couchée.

La variable D125 est couplée à la variable D123. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.15.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D125 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.15.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D123 et D125 :

- Si D123 = 0 → D125 = 99 : si aucune fixation du tronc n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D125 = 99 → D123 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D123 = 0, car aucune fixation du tronc n'est mise en place ;
- Si D123 = 1 ou D123 = 2 → D125 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D125 = 1 ou D125 = 2 ou D125 = 3 → D123 = 1 ou D123 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.16 Fixation du tronc en position assise ou couchée : contexte de la mesure – Variable D225

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D225 remplace la variable D125. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D225 indique dans quel contexte le résident a été mise dans une situation de fixation du tronc en position assise ou couchée.

La variable D225 est couplée à la variable D223. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.16.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D225 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.16.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D223 et D225 :

- Si D223 = 0 → D225 = 99 : si aucune fixation du tronc n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D225 = 99 → D223 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D223 = 0, car aucune fixation du tronc n'est mise en place ;
- Si D223 = 1 ou D223 = 2 → D225 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D225 = 1 ou D225 = 2 ou D225 = 3 → D223 = 1 ou D223 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.17 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : fréquence – Variable D126

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D126 est remplacée par la variable D226 !

La variable D126 indique si une barrière de lit a été mise en place sur le lit du résident à quelle fréquence lors des sept derniers jours.

La variable D126 est couplée à la variable D128. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.17.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des sept derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des sept derniers jours

7.17.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D126 et D128 :

- Si D126 = 0 → D128 = 99 : si aucune barrière de lit n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D128 = 99 → D126 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D126 = 0, car aucune barrière de lit n'est mise en place ;
- Si D126 = 1 ou D126 = 2 → D128 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D128 = 1 ou D128 = 2 ou D128 = 3→ D126 = 1 ou D126 = 2: si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.18 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : fréquence – Variable D226

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D226 remplace la variable D126. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D226 indique si une barrière de lit a été mise en place sur le lit du résident à quelle fréquence lors des trois derniers jours.

La variable D226 est couplée à la variable D228. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.18.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Valeurs admises	Signification
0	Aucun
1	Quotidiennement lors des trois derniers jours
2	Pas quotidiennement lors des trois derniers jours

7.18.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 0, 1, ou 2 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;

- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D226 et D228 :

- Si D226 = 0 → D228 = 99 : si aucune barrière de lit n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D228 = 99 → D226 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D226 = 0, car aucune barrière de lit n'est mise en place ;
- Si D226 = 1 ou D226 = 2 → D228 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D228 = 1 ou D228 = 2 ou D228 = 3→ D226 = 1 ou D226 = 2: si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.19 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : contexte de la mesure – Variable D128

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D128 est remplacée par la variable D228 !

La variable D128 indique dans quel contexte une barrière de lit a été mise en place pour le résident.

La variable D128 est couplée à la variable D126. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.19.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D128 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.19.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D126 et D128 :

- Si D126 = 0 → D128 = 99 : si aucune barrière de lit n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D128 = 99 → D126 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D126 = 0, car aucune barrière de lit n'est mise en place ;
- Si D126 = 1 ou D126 = 2 → D128 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D128 = 1 ou D128 = 2 ou D128 = 3 → D126 = 1 ou D126 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.20 Barrière de lit sur tous les côtés ouverts du lit : contexte de la mesure – Variable D228

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D228 remplace la variable D128. Pour les variables D220, D223 et D226, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D228 indique dans quel contexte une barrière de lit a été mise en place pour le résident.

La variable D228 est couplée à la variable D226. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.20.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises pour la variable D228 sont :

Valeurs admises	Signification
1	Mise en place à la demande du/de la résident-e ou avec le consentement du/de la résident-e capable de discernement
2	Mise en place auprès de résident-e-s incapables de discernement, toutes les conditions sont remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
3	Le contexte n'est pas encore clarifié, toutes les conditions ne sont pas remplies (Art. 383 et Art. 384 du Code Civil)
99	Mesure pas utilisée

7.20.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable sont 1, 2, 3 ou 99 ;
- Aucune autre valeur que celles admises n'est saisie ;
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D226 et D228 :

- Si D226 = 0 → D228 = 99 : si aucune barrière de lit n'est mise en place, la mesure n'est pas utilisée ;
- Si D228 = 99 → D226 = 0 : si la valeur 99 est saisie, c'est que la mesure n'est pas utilisée et D226 = 0, car aucune barrière de lit n'est mise en place ;
- Si D226 = 1 ou D226 = 2 → D228 = 1, 2 ou 3 : si la mesure est mise en place, le contexte doit être spécifié ;
- Si D228 = 1 ou D228 = 2 ou D228 = 3 → D226 = 1 ou D226 = 2 : si l'on spécifie un contexte, c'est que la mesure est mise en place et il faut en indiquer la fréquence.

7.21 Nombre de substances actives prises dans les sept derniers jours – Variable D130

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D130 est remplacée par la variable D230 !

La variable D130 indique le nombre de substances actives différentes prises par le résident dans les sept derniers jours avant la mesure. Ce nombre peut aller de 0 à 99.



Les tests de plausibilité réalisés dans les instruments d'évaluations ne donnent qu'un avertissement aux EMS, sans plafonnement des entrées possibles.

7.21.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Ici, il ne s'agit pas du nombre de médicaments !

Les valeurs admises pour la variable D130 vont de 0 à 99.

7.21.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable vont de 0 à 99 ;
- Aucune valeur négative n'est saisie
- Aucune valeur supérieure à 99 n'est saisie.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

7.22 Nombre de substances actives prises dans les trois derniers jours – Variable D230

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D230 remplace la variable D130. Pour la variable D230, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D230 indique le nombre de substances actives différentes prises par le résident dans les trois derniers jours avant la mesure. Ce nombre peut aller de 0 à 99.



Les tests de plausibilité réalisés dans les instruments d'évaluations ne donnent qu'un avertissement aux EMS, sans plafonnement des entrées possibles.

7.22.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Ici, il ne s'agit pas du nombre de médicaments !

Les valeurs admises pour la variable D230 vont de 0 à 99.

7.22.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs indiquées pour cette variable vont de 0 à 99 ;
- Aucune valeur négative n'est saisie

- Aucune valeur supérieure à 99 n'est saisie.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

7.23 Autoévaluation : Fréquence de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D140

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D140 est remplacée par la variable D240 !

La variable D140 indique le résultat de l'auto-évaluation faite par le résident en ce qui concerne la fréquence de la douleur ressentie lors des sept derniers jours.

La variable D140 est couplée à la variable D141. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.23.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises par la variable D140 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Jamais.
1	Pas quotidiennement
2	Quotidiennement
8	Ne veut pas répondre
9	Ne peut pas répondre

7.23.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0, 1, 2, 8 et 9.
- Ne pas confondre les réponses D140 = 0 et D140 = 8 ou 9.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D140 et D141 :

- Si D140 = 0 → D141 = 0 : si le /la résident-e indique ne pas avoir eu de douleurs lors des sept derniers jours, alors on code la variable D141 comme « pas de douleur ».
- Si D140 = 1 ou D140 = 2 → D141 = 1, 2, 3, 4, 8 ou 9 : lorsque le résident fait une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les sept derniers jours, il/elle peut donner une évaluation de l'intensité de cette douleur. Il est également possible qu'il/elle ne veuille pas ou ne puisse pas répondre à cette question.
- Si D140 = 8 ou 9 → D141 peut rester vide : lorsque le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des sept derniers jours, la variable D141 peut rester vide. Dans ce cas, D141 est automatiquement recodée en 99.
- Si D141 = 0 → D140 = 0 : si la variable D141 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que le résident a indiqué ne jamais avoir eu de douleurs lors des sept derniers jours.
- Si D141 = 1, 2, 3, 4, 8 ou 9 → D140 = 1 ou D140 = 2 : lorsque le résident fait une évaluation de l'intensité de la douleur ressentie ou ne veut pas / n'est pas capable de répondre, c'est qu'il a fourni une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les sept derniers jours.
- Si D141 n'est pas renseignée (vide) → D140 = 8 ou 9 : lorsque la variable D141 reste vide, c'est que le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des sept derniers jours.



La variable D141 est recodée en 99 lorsqu'elle est vide ! Cela signifie que la variable D140 est renseignée avec les valeurs 8 ou 9.

Veillez à indiquer une valeur pour D141 lorsque le résident fait effectivement une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie, c'est-

à-dire lorsqu'il indique avoir ressenti de la douleur lors des sept derniers jours (D140 = 0, 1 ou 2).

Faites la distinction entre la non-volonté (D141 = 8) et la non capacité (D141 = 9) du résident à faire une auto-évaluation de la douleur ressentie lors des sept derniers jours !

7.24 Autoévaluation : Fréquence de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D240

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D240 remplace la variable D140. Pour la variable D240, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D240 indique le résultat de l'auto-évaluation faite par le résident en ce qui concerne la fréquence de la douleur ressentie lors des trois derniers jours.

La variable D240 est couplée à la variable D241. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.24.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises par la variable D240 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Jamais.
1	Pas quotidiennement
2	Quotidiennement
8	Ne peut/veut pas répondre

7.24.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0, 1, 2 et 8.
- Ne pas confondre les réponses D240 = 0 et D240 = 8. Leur signification est différente !
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D240 et D241 :

- Si D240 = 0 → D241 = 0 : si le /la résident-e indique ne pas avoir eu de douleurs lors des trois derniers jours, alors on code la variable D241 comme « pas de douleur ».
- Si D240 = 1 ou D240 = 2 → D241 = 1, 2, 3, 4 ou 8 : lorsque le résident fait une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les trois derniers jours, il/elle peut donner une évaluation de l'intensité de cette douleur. Il est également possible qu'il/elle ne veuille pas ou ne puisse pas répondre à cette question.
- Si D240 = 8 → D241 peut rester vide : lorsque le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des trois derniers jours, la variable D241 peut rester vide. Dans ce cas, D241 est automatiquement recodée en 99.
- Si D241 = 0 → D240 = 0 : si la variable D241 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que le résident a indiqué ne jamais avoir eu de douleurs lors des trois derniers jours.
- Si D241 = 1, 2, 3, 4 ou 8 → D240 = 1 ou D240 = 2 : lorsque le résident fait une évaluation de l'intensité de la douleur ressentie ou ne veut pas / n'est pas capable de répondre, c'est qu'il a fourni une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les trois derniers jours.
- Si D241 n'est pas renseignée (vide) → D240 = 8 : lorsque la variable D241 reste vide, c'est que le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des trois derniers jours.



La variable D241 est recodée en 99 lorsqu'elle est vide ! Cela signifie que la variable D240 est renseignée avec les valeurs 8.

Veillez à indiquer une valeur pour D241 lorsque le résident fait effectivement une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie lors des trois derniers jours (D240 = 0, 1 ou 2).

7.25 Autoévaluation : Intensité de la douleur la plus forte lors des sept derniers jours – Variable D141

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D141 est remplacée par la variable D241 !

La variable D141 indique le résultat de l'auto-évaluation faite par le résident en ce qui concerne l'intensité de la douleur la plus forte ressentie lors des sept derniers jours.

La variable D141 est couplée à la variable D140. Ces deux variables sont donc interdépendantes. Si lors de l'auto-évaluation de l'intensité de la douleur, le/la résident/e n'a pas donné de réponse (D140 = 8 ou 9). La variable D141 peut rester vide. Dans ce cas, elle et recodée en 99 par l'OFS.

7.25.1 Valeurs admises et signification

Les valeurs admises pour la variable D141 sont :

Valeurs admises	Signification
0	Pas de douleur
1	Légère
2	Modérée
3	Forte
4	Très forte, insupportable
8	Ne veut pas répondre
9	Ne peut pas répondre
99	D140 a été répondu par 8 ou 9

7.25.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Si la variable est laissée vide, s'assurer que c'est bien parce que le résident n'a pas voulu ou n'a pas pu répondre à la question de l'auto-évaluation sur la fréquence de la douleur (D140 = 8 ou D140 = 9).
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0-4, 8, 9 et 99.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D140 et D141 :

- Si D140 = 0 → D141 = 0 : si le /la résident-e indique ne pas avoir eu de douleurs lors des sept derniers jours, alors on code la variable D141 comme « pas de douleur ».
- Si D140 = 1 ou D140 = 2 → D141 = 1, 2, 3, 4, 8 ou 9 : lorsque le résident fait une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les sept derniers jours, il/elle peut donner une évaluation de l'intensité de cette douleur. Il est également possible qu'il/elle ne veuille pas ou ne puisse pas répondre à cette question.
- Si D140 = 8 ou 9 → D141 peut rester vide : lorsque le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des sept derniers jours, la variable D141 peut rester vide. Dans ce cas, D141 est automatiquement recodée en 99.
- Si D141 = 0 → D140 = 0 : si la variable D141 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que le résident a indiqué ne jamais avoir eu de douleurs lors des sept derniers jours.
- Si D141 = 1, 2, 3, 4, 8 ou 9 → D140 = 1 ou D140 = 2 : lorsque le résident fait une évaluation de l'intensité de la douleur ressentie ou ne veut pas / n'est pas capable de répondre, c'est qu'il a fourni une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les sept derniers jours.
- Si D141 n'est pas renseignée (vide) → D140 = 8 ou 9 : lorsque la variable D141 reste vide, c'est que le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des sept derniers jours.



La variable D141 est recodée en 99 lorsqu'elle est vide ! Cela signifie que la variable D140 est renseignée avec les valeurs 8 ou 9.

Veillez à indiquer une valeur pour D141 lorsque le résident fait effectivement une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie, c'est-à-dire lorsqu'il indique avoir ressenti de la douleur lors des sept derniers jours (D140 = 0, 1 ou 2).

Faites la distinction entre la non-volonté (D141 = 8) et la non-capacité (D141 = 9) du résident à faire une auto-évaluation de la douleur ressentie lors des sept derniers jours !

7.26 Autoévaluation : Intensité de la douleur la plus forte lors des trois derniers jours – Variable D241

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D241 remplace la variable D141. Pour la variable D241, on utilise l'échelle d'évaluation verbale VRS. Le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D241 indique le résultat de l'auto-évaluation faite par le résident en ce qui concerne l'intensité de la douleur la plus forte ressentie lors des trois derniers jours.

La variable D241 est couplée à la variable D240. Ces deux variables sont donc interdépendantes. Si lors de l'auto-évaluation de l'intensité de la douleur, le/la résident/e n'a pas donné de réponse (D240 = 8), la variable D241 peut rester vide. Dans ce cas, elle et recodée en 99 par l'OFS.

7.26.1 Valeurs admises et signification

Les valeurs de la variable D241 sont mesurées sur l'échelle d'évaluation verbale VRS *(Verbal Rating Scale*). Les valeurs admises sont :

Valeurs admises	Signification
0	Pas de douleur
1	Légère
2	Modérée
3	Forte
4	Très forte / insupportable
8	Ne peut/veut pas répondre
99	D240 a été répondu par 8

7.26.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- Si la variable est laissée vide, s'assurer que c'est bien parce que le résident n'a pas voulu ou n'a pas pu répondre à la question de l'auto-évaluation sur la fréquence de la douleur (D240 = 8).
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0-4, 8 et 99.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D240 et D241 :

- Si D240 = 0 → D241 = 0 : si le /la résident-e indique ne pas avoir eu de douleurs lors des trois derniers jours, alors on code la variable D241 comme « pas de douleur ».
- Si D240 = 1 ou D240 = 2 → D241 = 1, 2, 3, 4 ou 8 : lorsque le résident fait une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les trois derniers jours, il/elle peut donner une évaluation de l'intensité de cette douleur. Il est également possible qu'il/elle ne veuille pas ou ne puisse pas répondre à cette question.
- Si D240 = 8 → D241 peut rester vide : lorsque le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des trois derniers jours, la variable D241 peut rester vide. Dans ce cas, D241 est automatiquement recodée en 99.

- Si D241 = 0 → D240 = 0 : si la variable D241 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que le résident a indiqué ne jamais avoir eu de douleurs lors des trois derniers jours.
- Si D241 = 1, 2, 3, 4 ou 8 → D240 = 1 ou D240 = 2 : lorsque le résident fait une évaluation de l'intensité de la douleur ressentie ou ne veut pas / n'est pas capable de répondre, c'est qu'il a fourni une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie dans les trois derniers jours.
- Si D241 n'est pas renseignée (vide) → D240 = 8 : lorsque la variable D241 reste vide, c'est que le résident ne veut pas ou n'est pas capable de dire s'il/si elle a ressenti de la douleur lors des trois derniers jours.



La variable D241 est recodée en 99 lorsqu'elle est vide ! Cela signifie que la variable D240 est renseignée avec les valeurs 8.

Veillez à indiquer une valeur pour D241 lorsque le résident fait effectivement une auto-évaluation de la fréquence de la douleur ressentie, c'est-à-dire lorsqu'il indique une fréquence de douleur lors des trois derniers jours (D240 = 0, 1 ou 2).

7.27 Évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D147

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D147 est remplacée par la variable D247 !

La variable D147 indique le résultat de l'évaluation réalisée par des tiers en ce qui concerne la fréquence de la douleur ressentie lors des sept derniers jours par le résident.

La variable D147 est couplée à la variable D148. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.27.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises par la variable D147 sont

Valeurs admises	Signification
0	Jamais
1	Pas quotidiennement
2	Quotidiennement

7.27.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0, 1, 2.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D147 et D148 :

- Si D147 = 0 → D148 = 0 : si le résident, selon l'évaluation par des tiers, n'a jamais eu de douleurs lors des sept derniers jours, alors on code la variable D148 comme « pas de douleur ».
- Si D147 = 1 ou D147 = 2 → D148 = 1, 2, 3 ou 4 : lorsque l'évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur chez le résident dans les sept derniers jours indique la présence de douleur, quotidiennement ou non, la variable D148 indiquant l'intensité de la douleur doit également être renseignée.
- Si D148 = 0 → D147 = 0 : si la variable D148 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que la personne tierce n'a pas relevé de douleurs chez le résident lors des sept derniers jours.
- D148 = 1, 2, 3 ou 4→ D147 = 1 ou 2 : si l'intensité de la douleur évaluée par des tiers est renseignée et indique que cette douleur existe, il faut renseigner la fréquence.

7.28 Évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D247

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D247 remplace la variable D147. Pour la variable D247, le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D247 indique le résultat de l'évaluation réalisée par des tiers concernant la fréquence de la douleur ressentie lors des trois derniers jours par le résident ou la résidente.

La variable D247 est couplée à la variable D248. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.28.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs admises par la variable D247 sont

Valeurs admises	Signification
0	Jamais
1	Pas quotidiennement
2	Quotidiennement

7.28.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0, 1, 2.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D247 et D248 :

- Si D247 = 0 → D248 = 0, 1, 2 ou 3 : si le résident ou la résidente, selon l'évaluation par des tiers, n'a jamais eu de douleurs lors des trois derniers jours, alors la variable D248 indique qu'aucune douleur n'existe et ne dépasse pas la valeur de 3.
- Si D247 = 1 ou D247 = 2 → D248 = 4 ou D248 > 4 : lorsque l'évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur chez le résident ou la résidente indique la présence de douleur lors des trois derniers jours, quotidiennement ou non, la variable D248 indique une douleur existante.
- Si D248 = 0, 1, 2 ou 3 → D247 = 0 : si la variable D248 n'indique aucune douleur existante, l'observation de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours doit indiquer qu'il n'y a jamais eu de douleur chez le résident ou la résidente lors des trois derniers jours.
- Si D248 = 4 ou D248 > 4 → D247 = 1 ou D247 = 2 : si la variable D248 indique une douleur existante chez le résidente ou la résidente lors des trois derniers jours, alors l'observation de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours D247 doit indiquer si cette douleur était quotidienne ou non.

7.29 Évaluation par des tiers de l'intensité de la douleur lors des sept derniers jours – Variable D148

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D148 est remplacée par la variable D248 !

La variable D148 indique le résultat de l'évaluation réalisée par des tiers en ce qui concerne l'intensité de la douleur ressentie lors des sept derniers jours par le résident.

La variable D148 est couplée à la variable D147. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.29.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Valeurs admises	Signification
0	Pas de douleur
1	Légère
2	Modérée
3	Forte
4	Très forte, insupportable

7.29.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont 0, 1, 2, 3 ou 4.
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D147 et D148 :

- Si D147 = 0 → D148 = 0 : si le patient, selon l'évaluation par des tiers, n'a pas eu de douleurs lors des sept derniers jours, alors on code la variable D148 comme « pas de douleur ».
- Si D147 = 1 ou D147 = 2 → D148 = 1, 2, 3 ou 4 : lorsque l'évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur chez le résident dans les sept derniers jours indique la présence de douleur, il s'agit de donner également une évaluation de l'intensité de cette douleur.
- Si D148 = 0 → D147 = 0 : si la variable D148 est codée comme « pas de douleur », cela signifie que la personne tierce n'a pas relevé de douleurs chez le résident lors des sept derniers jours.
- D148 = 1, 2, 3 ou 4 → D147 = 1 ou 2 : si l'évaluation de l'intensité de la douleur par des tiers est renseignée et indique l'existence de la douleur, la variable D147 doit renseigner sur sa fréquence.

7.30 Évaluation par des tiers de l'intensité de la douleur lors des trois derniers jours – Variable D248

Dans le cadre du changement de systèmes de mesure, la variable D248 remplace la variable D148. Pour la variable D248, on utilise l'outil PAINAD et le temps d'observation est de trois jours au lieu de sept.

La variable D248 indique le résultat de l'évaluation réalisée par des tiers concernant l'intensité de la douleur ressentie lors des trois derniers jours par le résident ou la résidente.

La variable D248 est couplée à la variable D247. Ces deux variables sont donc interdépendantes.

7.30.1 Valeurs admises et signification



La variable ne peut être vide !

Les valeurs de la variable D248 sont relevées par l'outil PAINAD (*Pain Assessment in Advenced Dementia*). Les valeurs admises sont des nombres entiers entre 0 et 10 :

Valeurs admises	Signification
0	Pas de douleur
1	
2	
3	
4 - 10	Douleur existante : une douleur est supposée à partir de la valeur 4 (D248 = 4 ou D248 > 4)

7.30.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide.
- Les valeurs admises pour cette variable sont des nombres entiers entre 0 et 10 .
- Aucune valeur autre que celles admises ne sont saisies.
- Aucun texte n'est saisi à la place des valeurs admises.

Vérifier le couplage entre les variables D247 et D248 :

- Si D247 = 0 → D248 = 0, 1, 2 ou 3 : si le résident ou la résidente, selon l'évaluation par des tiers, n'a jamais eu de douleurs lors des trois derniers jours, alors la variable D248 indique qu'aucune douleur n'existe.
- Si D247 = 1 ou D247 = 2 → D248 = 4 ou D248 > 4 : lorsque l'évaluation par des tiers de la fréquence de la douleur chez le résident ou la résidente indique la présence de douleur lors des trois derniers jours, quotidiennement ou non, la variable D248 indique une douleur existante.

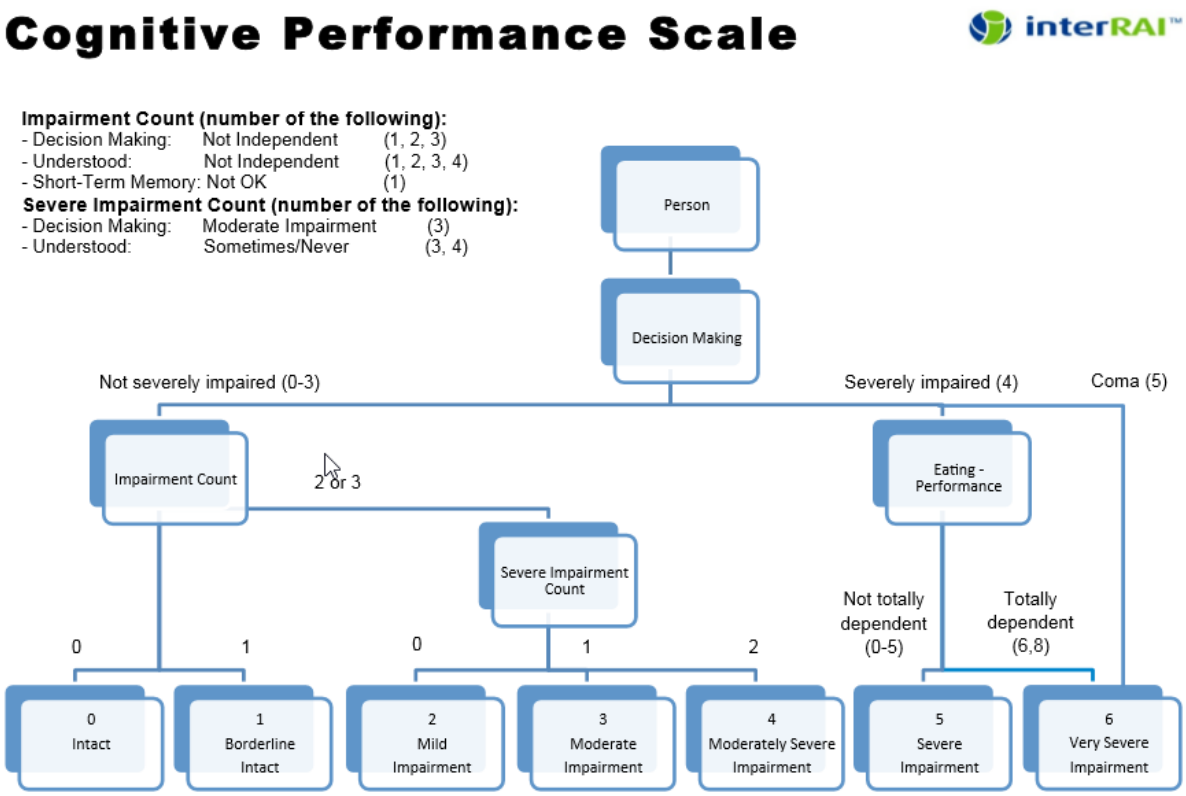
- Si D248 = 0, 1, 2 ou 3 → D247 = 0 : si la variable D248 n'indique aucune douleur existante, l'observation de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours doit indiquer qu'il n'y a jamais eu de douleur chez le résident ou la résidente lors des trois derniers jours.
- Si D248 = 4 ou D248 > 4 → D247 = 1 ou D247 = 2 : si la variable D248 indique une douleur existante chez le résidente ou la résidente lors des trois derniers jours, alors l'observation de la fréquence de la douleur lors des trois derniers jours D247 doit indiquer si cette douleur était quotidienne ou non.

7.31 Cognitive Performance Scale (CPS) – Variable D150

La variable D150 indique le score obtenu sur l'échelle *Cognitive Performance Scale* (CPS) par le résident.

7.31.1 Valeurs admises et signification

Les valeurs admises pour la variable D150 sont des nombres entiers entre 0 et 6. Les valeurs de l'échelle sont calculées selon l'algorithme indiqué sous http://www.interrai.org/assets/files/Scales/cognitive-performance-scale-2014.pdf.



Source: Morris JN, Fries BE, Mehr DR, Hawes C, Philips C, Mor V, Lipsitz L. (1994) MDS Cognitive Performance Scale. Journal of Gerontology: Medical Sciences 49 (4): M174-M182.

7.31.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs admises pour la variable D150 vont de 0 à 6.

7.32 Depression Rating Scale (DRS) – Variable D170

La variable D170 indique le score obtenu sur l'échelle *Depression Rating Scale* (DRS) par le résident.

7.32.1 Valeurs admises et signification

Les valeurs admises pour la variable D170 sont des nombres entiers entre 0 et 14 :

Valeurs admises	Signification
0	Pas de symptômes d'humeur
…	…
…	…
14	Tous les symptômes d'humeur présent durant les 3 derniers

L'échelle DRS s'obtient en recodant le score obtenu à chacune des sept questions selon une échelle à trois points (0, 1, 2) :

- Les deux premiers niveaux (0 et 1) ne sont pas recodés ;
- Le niveau 2 est recodé en 1 ;
- Le niveau 3 est recodé en 2.

La somme obtenue par addition des sept scores conduit à un score final qui permet de situer le résident sur une échelle de valeur entre 0 et 14. Un score final de 3 ou plus indique des troubles de dépression majeurs ou mineurs.

interRAI™

Depression Rating Scale (DRS)

Score	Item
0-3	Made negative statements
0-3	Persistent anger with self or others
0-3	Expressions (including non-verbal) of what appear to be unrealistic fears
0-3	Repetitive health complaints
0-3	Repetitive anxious complaints/concerns (non-health related)
0-3	Sad, pained, worried facial expression
0-3	Crying, tearfulness

7.32.2 Contrôle de qualité

Vérifier et corriger, le cas échéant :

- La variable n'est pas vide ;
- Les valeurs admises pour la variable D170 vont de 0 à 14.